

/ SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION

SÉANCE DU 27 JUIN 2013

DÉCLARATION LIMINAIRE FORCE OUVRIÈRE

juillet 2013

RETRAITES. NON AU DIKTAT DE BRUXELLES ET AU PROJET HOLLANDE !

Revoilà fleurir les chantres de tous poils qui, sous couvert de « crise », reviennent à l'assaut des retraites, de la protection sociale, des régimes spéciaux, du Statut, qui sont à leurs yeux seuls coupables des difficultés budgétaires de notre pays.

Les choses sont manifestement en train de s'accélérer en matière de retraites. En effet, la Commission Européenne, qui ferait mieux de s'occuper du désastre économique généré par sa politique, a recommandé à la France « d'adapter les règles d'indexation, les âges minimums et de taux plein, la période de contribution et les régimes spéciaux », mais en évitant d'augmenter bien sûr les contributions des employeurs aux régimes de retraite.

Rien que cela. Tout y passe, « nantis », « privilégiés », « injustice », les vocabulaires ne manquent pas pour, une nouvelle fois, niveler par le bas la protection sociale en France.

Outre le fait que cette commission n'est pas élue par les peuples, elle ne cesse de donner des leçons et d'imposer son fameux chiffre de déficit de 3 % de Maastricht.

En serviteurs zélés, le Gouvernement français et en première ligne le Président de la République distillent petit à petit aux Français qu'ils devront travailler plus longtemps. Ils osent même dire que c'est de la faute à la loi Fillon dans le même temps où ils l'appliquent eux-mêmes.

Autre temps, autre discours ! Ils avaient pourtant combattu en son temps cette loi Fillon... Le changement est décidément bien loin...

Tout d'abord, **FO Énergie et Mines réaffirme**, sans ambiguïté, son attachement indéfectible au régime de retraite par répartition, basé sur la solidarité intercatégorielle et intergénérationnelle. Elle ne saurait en aucune façon cautionner un régime dit systémique, qui par définition tournerait le dos à de telles valeurs, essentielles pour FO.

FO Énergie et Mines met en garde celles et ceux qui, par de telles attitudes, contribuent à faire monter les corporatismes de tous ordres, les xénophobies, le racisme, etc. Notre délégation dénonce l'attitude populiste et indigne consistant à opposer les salariés entre eux et les générations entre elles.

Pour FO Énergie et Mines, il s'agit d'une juste redistribution des richesses et il suffit de regarder les bénéfices des grands groupes, les revenus divers de leurs dirigeants et de leurs actionnaires, sans parler de la classe politique, pour s'apercevoir que les efforts ne sont supportés que par les salariés et les retraités. Augmentation des impôts, TVA, prélèvements sociaux obligatoires, c'est 17 Milliards d'euros de plus payés en 2012 par les ménages.

AVANÇONS *sur l'essentiel*

PROTEGEONS *l'indispensable*





juillet 2013

Pour **FO Énergie et Mines**, la question prioritaire est de mettre fin aux politiques d'austérité qui ont fait la preuve de leur nocivité dans tous les pays européens dans lesquels ils ont été mis en œuvre.

Concernant en particulier les différentes mesures qui sont envisagées par les pouvoirs publics sur les retraites, **notre délégation rappelle** :

- Que le candidat Hollande n'a jamais parlé d'une pareille réforme des régimes de retraite lors de la campagne électorale et qu'il y a donc tromperie des Français.
- Que les difficultés présentes du régime général résultent de la crise dite économique, de l'augmentation du chômage et ne sont pas liées à des causes structurelles.
- Que le respect aveugle des critères de Maastricht de 3 % fragilise tous les pays européens et la démocratie.
- Que le régime de retraite des IEG est quant à lui équilibré et que rien ne justifie une nouvelle attaque contre ce dernier, si ce n'est un choix idéologique et politique.

Si le gouvernement persistait, FO Énergie et Mines prendrait ses responsabilités avec le personnel qui serait en légitime défense. Dans ce cas, il faudra tirer les leçons du passé en se donnant les moyens de gagner en intervenant sur les moyens de production.

Ne nous leurrions pas, si le dossier retraite est aujourd'hui sous les feux de la rampe, celui de la protection maladie sera très rapidement porté par les mêmes détracteurs et les régimes spéciaux maladie seront aussi remis en cause.

PROTECTION MALADIE DES IEG, L'URGENCE À REDISTRIBUER LES EXCÉDENTS FINANCIERS !

Pour **FO Énergie et Mines**, la protection sociale de notre pays n'est pas une charge financière, mais une richesse. Elle est le lien fort et indispensable entre tous les acteurs de production de richesse de notre pays, elle est le garant de l'égalité de toutes et tous face à la maladie et aux aléas de la vie, elle est le ciment de la solidarité entre tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur âge, leurs revenus, etc.

Pour ce qui relève de notre régime spécial maladie des IEG, **FO Énergie et Mines rappelle** que la séparation comptable entre salariés actifs et retraités, voulue en février 2007 par les employeurs et rejetée par notre fédération, fragilise notre régime spécial maladie des IEG, s'éloigne des valeurs fondatrices de la sécurité sociale et rompt le lien intergénérationnel que se doit d'assurer un régime de protection maladie.

FO Énergie et Mines estime qu'il est urgent d'agir pour répondre aux attentes des actifs et des retraités, mais aussi défendre notre régime spécial maladie des IEG.

FO Énergie et Mines met en garde celles et ceux qui pourraient penser que notre régime spécial maladie est avant tout un régime de sécurité sociale et que la restitution des 410 Millions d'Euros au régime spécial maladie des IEG, sous une forme ou une autre, agraverait les comptes publics.

Pour **FO Énergie et Mines** ces excédents appartiennent aux assurés sociaux des IEG. Ils sont dus à une évolution des dépenses de santé maîtrisée, mais aussi à un niveau de cotisations trop élevé. Fidèle aux



juillet 2013

valeurs de solidarité, d'égalité de traitement et de priorité à la Santé, **FO Énergie et Mines revendique**, en priorité, une redistribution des excédents vers les assurés sociaux.

Devant l'impossibilité d'ouvrir une négociation avec les employeurs de la branche des IEG, l'ensemble des fédérations syndicales représentées au sein du Conseil d'Administration de la CAMIEG a demandé aux pouvoirs publics d'instruire ce dossier.

Lors de la dernière réunion organisée le 4 mars 2013 par les pouvoirs publics, il était acté une réunion conclusive pour début avril 2013. Depuis, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons aucun retour sur une date de réunion.

FO Énergie et Mines vient d'écrire à Madame la Ministre de la Santé pour lui rappeler nos revendications et lui demander d'initier dans les meilleurs délais une réunion entre toutes les parties prenantes afin de débloquer ce dossier et de satisfaire aux justes attentes des assurés sociaux de la CAMIEG.

AVENIR DE LA SNET UN ULTIMATUM D'EON INTOLÉRABLE

Le projet de réorganisation porté par la direction d'Eon France, **combattu par FO Énergie et Mines** et contesté devant la justice de notre pays, vient d'être suspendu par la justice française pour irrégularités de procédure.

La direction d'EON a donc décidé d'entamer une nouvelle négociation, pour convenir d'un accord sur un nouveau plan de restructuration. Délai gentiment octroyé : 3 jours... Qui plus est, EON décrète que six points sur huit sont « non négociables ». Ce n'est plus une négociation, mais un ultimatum !

Pour **FO Énergie et Mines**, dans une négociation, tous les points doivent être négociables, surtout s'ils concernent les conditions de maintien d'une activité, et par conséquent des emplois. La posture des employeurs est une véritable provocation.

Face à la situation, **FO Énergie et Mines n'exclut pas** une démonstration de sa détermination à combattre les velléités néfastes d'EON en France, lors du prochain sommet franco-allemand sur l'énergie qui doit se tenir à Paris le 2 juillet en présence de plusieurs ministres français et allemands.

L'enjeu a largement dépassé les limites d'une entreprise française de production d'électricité, il est urgent que les Pouvoirs Publics agissent et en premier le Président de la République et le Gouvernement, en commençant par respecter leurs engagements passés ! C'est le message fort porté par notre confédération auprès de François Hollande.

Aujourd'hui les Pouvoirs Publics viennent d'imposer une médiation à EON. Gageons que le dialogue social soit renoué pour apporter des réponses rapides aux interrogations et inquiétudes des salariés.





juillet 2013

FINANCEMENT DES ORGANISMES SOCIAUX, UN RACKET INACCEPTABLE

Après une tentative de remise en cause du statut et du financement des activités sociales sur les ventes de gaz et d'électricité, sans aucun scrupule, les employeurs de la branche des IEG ont décidé de revoir à la baisse la dotation du 1 % sur les exercices 2010 et 2011. Ce sont 11 Millions d'€uros qu'ils escomptaient ponctionner allant même jusqu'à les récupérer sur leurs versements 2013.

Pour FO Énergie et Mines, cela s'apparente à un vrai racket et à des méthodes qu'on croyait disparues. En soutenant la motion présentée à la CCAS et la décision de déposer un référendum, **FO Énergie et Mines** démontre ainsi son attachement au financement des activités sociales et à la défense du Statut.

Le tribunal vient de donner raison aux organismes sociaux et impose aux employeurs de cesser immédiatement leurs prélèvements et de restituer les sommes déjà prélevées. **Pour FO Énergie et Mines**, cette victoire démontre que rien n'est inéluctable.

De même, l'opacité sur les entreprises contribuant réellement au financement des activités sociales et sur la méthode de calcul de ce 1 % permet aux employeurs de faire ce qu'ils veulent sur le niveau du 1 % attribué. Ils affichent une dotation définitive du 1 % pour 2012 en baisse de 8,6 M€, montant à redonner aux employeurs, sans autre forme d'explication.

Pour FO Énergie et Mines, la défense des activités sociales passe en premier lieu par leur financement. **FO Énergie et Mines exige** la clarté sur tous ces éléments et **demande** à ce que le comité de coordination se dote des moyens nécessaires pour faire ces vérifications et contrôles, dans le plein respect de ses prérogatives et de l'article 25.

